



Commission Départementale en Arbitrage du Lot et Garonne

Réunion du 01 mars 2024

Présidence : Eric BELLANDI,

Présents : MM. José DE JESUS, Eric LARRIGAUDIÈRE (représentant des arbitres), Jacques REYNAERT, Sébastien BIELLMANN, Amédée ESPOSITO, Gilles BONTE, Michel DUBERNET (représentant le CD), Jean-Christophe NICOLETTO, Didier BOUYNE,

Excusés : José ROMERO,

Absent : Loïc BOSCHER,

Invités : MM. Sylvain MICHELET (Président du District), Jean-François LABOURDETTE (Vice-Président du District),

Le PV du 26 janvier 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Convocation d'arbitres :

Ce jour, étaient convoqués plusieurs arbitres ayant commis des irrégularités, afin de les entendre :

- l'arbitre 2543396369, lors d'une rencontre U 17 H, a laissé jouer un joueur dont la photo était floutée lors du contrôle des licences. Après avoir entendu ses arguments, la CDA fait, à la majorité de ses membres présents, un **rappel à ses devoirs**.

Argumentaire : la licence ayant été éditée par la Ligue, celle-ci est considérée conforme. En de difficulté pour visualiser la photo, le contrôle par la pièce d'identité reste de vigueur.

- l'arbitre 2548271745, lors d'une rencontre U 17 H, a laissé jouer un joueur dont la licence n'était pas à jour le jour de la rencontre ; celui-ci ne devait donc pas jouer. Après avoir entendu ses arguments, la CDA fait, à la majorité de ses membres présents, un **rappel à ses devoirs**.

- l'arbitre 300532692 : en fin d'une rencontre de D2, son AA1 a reçu une bouteille en plastique sur un bras. Après avoir entendu ses arguments, la CDA fait, à la majorité de ses membres présents, un **rappel à ses devoirs**.

Argumentaire : il convient à l'arbitre central de vérifier la gravité de la blessure, et d'analyser la situation de la rencontre.

La rencontre va à son terme, on ne revient pas en arrière.

- l'arbitre 9603112985, lors d'une rencontre U 15 F, a fait jouer une rencontre sans FMI, sans foot compagnon, sans feuille de match papier. Après avoir entendu ses arguments, la CDA fait, à la majorité de ses membres présents, un **rappel à ses devoirs**.

Argumentaire : en aucun cas, l'arbitre n'aurait dû arbitrer cette rencontre.

- les arbitres 350513366, 2545931719 et 380524805, lors d'une rencontre D1 en Occitanie, n'ont pas appliqué l'exclusion temporaire adoptée dans cette Ligue. Après avoir entendu leurs arguments, la CDA fait, à la majorité de ses membres présents, un **rappel à leurs devoirs**.

Argumentaire : les arbitres de Ligue, de D1 et de D2, ont reçu un mail le samedi 14 octobre 2023 à 13h59 avec les deux pièces jointes dudit règlement.

L'arbitre 380524805 était absent ce jour justifiant ne pas avoir reçu le mail de convocation. Pourtant, un mail a bien été envoyé aux trois arbitres cités le mardi 20 février 2024 à 11h04.

- l'arbitre 2545931719 a eu un comportement déplacé lors de la plénière du 02 février 2024 à Feugarolles.

Après lui avoir expliqué sa présence à cette CAD du 1^{er} mars, la Commission a écouté ses arguments. Il lui a été démontré que l'absence de désignations dans sa catégorie étaient dues aux reports de match.

Après délibération, la CDA, à la majorité de ses membres présents, **décide de ne pas le désigner pour un WE.**

2. Synthèse de la plénière du 02 février 2024 par M. Jean-François LABOURDETTE, Vice-Président du District, présent ce jour.

Jean-François LABOURDETTE émet les recommandations suivantes pour améliorer le déroulement des questionnaires :

- il y avait trop de monde pour une telle réunion,
- il faut suivre le rythme de poser les questions les unes après les autres,
- les questions étaient trop longues,
- il conviendrait de revenir aux questionnaires papier avec un temps de réponse,
- les questionnaires sont non notés (domaine de la formation),
- pour la correction, les réponses doivent être plus claires (réponses à l'écran),
- il est nécessaire d'envoyer le corrigé aux arbitres,
- deux ou trois intervenants auraient été plus judicieux.

3. Désignations seniors et jeunes :

Les conditions atmosphériques et les reports de matchs ne facilitent pas les désignations, d'où la grogne de certains arbitres.

4. Observations :

D1 : 14/33

D2 : 14/33

D3 : 37/63

AA : 21/45

-23 : 05/09

5. Examen de fin de saison :

Il aura lieu un dimanche matin selon le déroulé suivant, au FCVL (stade Myre Mory) :

- Un examen noté en trois parties :
 - Un rapport disciplinaire.
 - Dix questions d'Evalvox.
 - Dix questions ouvertes.
- Une épreuve sportive dite « Taisa » :
 - pour les D1 et AA1/1 : 30 aller/retour de 68 m en 15/20
 - pour les autres catégories : 24 aller/retour de 64 en 15/20

En cas d'absence le jour de l'examen, rattrapage trois semaines plus tard.

6. Carton vert :

Conjointement avec le District de la Dordogne (pilote), le carton vert sera appliqué sur la catégorie Féminines à 11 Inter-district.

7. Calendrier

Prochaine plénière : le vendredi 29 mars à Duras

Prochaine CDA : le vendredi 19 avril 2024 au District

Le Président

Eric BELLANDI

Le secrétaire

Jacques REYNAERT